

2 février 1925. SOCIÉTÉ DE PÊCHE DE SAINT-RENAN.

but : repeuplement des rivières, répression du braconnage. Siège social : Saint-Renan (Finistère).

29 - FINISTÈRE

29 septembre 1982. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. L'association **Société de pêche de Saint-Renan** change son titre, qui devient : **Association agréée de pêche et de pisciculture de Saint-Renan**, modifie son objet : détention de lots de pêche ; participation contre le braconnage et la pollution des eaux ; surveillance et exploitation de la pêche ; réalisation de travaux de mise en valeur piscicole, et transfère son siège social de la place de la Gare, 29290 Saint-Renan, à la mairie, 29290 Saint-Renan.

562 - Déclaration à la sous-préfecture de Brest. *Ancien titre* : ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PISCICULTURE DE SAINT-RENAN. *Nouveau titre* : ASSOCIATION AGRÉÉE DE SAINT-RENAN POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE. *Nouvel objet* : détention de lots de pêche ; participation contre le braconnage et la pollution des eaux ; surveillance et exploitation de la pêche ; réalisation de travaux de mise en valeur piscicole. *Siège social* : mairie, 29290 Saint-Renan. *Date de la déclaration* : 16 novembre 1993.